



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

Entre les soussignés :

1) Le Groupement d'Intérêt Public : **Fédération Régionale de Recherche en Psychiatrie et santé mentale** (GIP FERREPSY) dont le siège social est situé : **CH G. MARCHANT – 134, route d'Espagne – 31 057 Toulouse Cedex** enregistré sous le numéro de déclaration d'activité **76310892931** auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

2)
(Nom, prénom et adresse du cocontractant)

ci-après désigné le stagiaire.

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : 3ème Congrès National des IPA en psychiatrie et santé mentale

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

o L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formations prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

o Elle a pour objectifs :

- Améliorer la compréhension du concept de Transition
- Renforcer le niveau de connaissance relatif à l'exercice IPA PSM
- Découvrir des modalités d'exercice IPA PSM impliquant des phénomènes de Transition
- Acquérir des éléments de réflexions sur les enjeux actuels de transformations du système en psychiatrie et santé mentale.

o A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.

o Sa durée est fixée à 7 heures.

o Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

Article 3 : Organisation de l'action de formation

o L'action de formation aura lieu le 20 novembre 2025 à La Cabane - Les Halles de la Cartoucherie - Toulouse

o Le(s) formateur(s) figurent en annexe du présent contrat.

o Le niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation figure en annexe du présent contrat.

o Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, figurent en annexe du présent contrat.

En cochant cette case, j'atteste que je réponds aux prérequis de la formation et que celle-ci répond bien à mon besoin de formation.



Article 4 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception (article L6353-5 du Code du travail) En cas de signature à 15 jours ou moins avant le début de la formation, ce délai ne pourra être appliqué (voir les conditions générales de vente).

Article 5 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à :

- 200 euros TTC (repas inclus) - plein tarif
- 50 euros TTC (repas inclus) - tarif réduit (internes / étudiants)

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes : règlement anticipé via la billetterie ou règlement par chèque sur place le jour de la formation. Une facture pourra être envoyée sur demande.

Article 6 : Interruption du stage, dédit ou abandon

Voir les conditions générales de vente

Article 7 : Accueil des personnes en situation de handicap

Le stagiaire s'engage à nous informer en amont en cas de situation de handicap afin de nous permettre une adaptation de la formation ou une réorientation vers une formation adaptée.

Article 8 : Cas de différend

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le **tribunal de Toulouse** sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à, le

Pour le stagiaire
(nom et qualité du signataire)

Pour l'organisme
(nom et qualité du signataire)
Dr François OLIVIER
Directeur et Président de la FERREPSY